MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

I.S.S.N. : 0758-2374

DLP-3-10-86029186

Avertissements agricoles

BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES DE

BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ



SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z.I. NORD B.P. 194 - 21206 BEAUNE CÉDEX

ABONNEMENT ANNUEL 120 F Regisseur Recettes D.R.A.F. CCP DIJON

☎ 80.22.19.38

ÉDITION GRANDES CULTURES

Bulletin n° 24 - 24 septembre 1986

Répondeurs : 80.24.64.21 (Beaune)
86.46.51.51 (Auxerre)
84.76.61.61 (Vesoul)

COLZA
Altises : *Très peu de captures*
Surveiller les parcelles au stade :
cotylédons-1ère feuille

COLZA

- Dans l'ensemble de la circonscription les levées sont régulières, et l'évolution soutenue de la végétation se maintient.
  Uniquement dans quelques situations particulières, la végétation est freinée suite à des pluies violentes sur des terres limoneuses à tendance battante.

- Les stades végétatifs des parcelles sont variables selon les secteurs et (ou) les dates de semis :
  les parcelles les plus en avance sont à 4-6 feuilles, les parcelles les plus en retard sont au stade cotylédons-1ère feuille étalée, et tous les intermédiaires éxistent.

ALTISES

SITUATION :

. Pas de début de vol nettement marqué, même après la remontée des températures depuis les 18-19/09. Les captures sont faibles et réparties irrégulièrement selon les postes de piégeage.

PRECONISATIONS :

. Parcelles n'ayant pas encore atteint le stade 2 feuilles vraies : surveiller et intervenir si un pied sur deux ou trois présente des morsures.

. Parcelles ayant dépassé le stade 2 feuilles vraies : ne pas envisager de traitement dans l'immédiat.

LIMACES

. A surveiller pour les parcelles au stade cotylédons-1ère feuille.

. Spécialités utilisables : Mesurol anti-limace 3 kg/ha
Granulés à base *métaldéhyde* 15-30 kg/ha

MOUCHE DU CHOU

RAPPEL DES PRECONISATIONS : Bulletin n° 21 du 17 juillet 1986

La réalisation de traitements en pulvérisation au stade B1 du colza avec Birlane, n'est pas une technique fiable actuellement.

P.1/2

Imprimerie de la Station BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ - Directeur Gérant : J. SONDEY - N° du certificat d'inscription à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : 1700 AD

CULTURES LEGUMIERES

MOUCHE DE L'OIGNON

Si aucun traitement de sol n'a été effectué sur les semis d'oignon de jours courts, envisager un traitement de rattrapage en végétation.

CEREALES

VERS BLANCS (département du Doubs)

- Les secteurs concernés : les communes Etalans, Hopital du Grosbois, Charbonnières-les-Sapins, ainsi que les zones limitrophes.

- Prévoir une protection insecticide, au moment des semis de céréales d'hiver, avec du *lindane* à 1 500 g de matière active par hectare.

*

*   *